



DEMANDE D'ADMISSION EN INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

Les interprètes de conférence transposent le contenu d'un message oral d'une langue à une autre dans le cadre de congrès, de séances de formation, de réunions de conseil d'administration et de comité, d'assemblées annuelles, de conférences de presse, etc.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour présenter une demande en interprétation de conférence, vous devez répondre à l'un des critères suivants :

1. Vous êtes titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat en interprétation de conférence délivré par un établissement canadien ou vous avez terminé avec succès un programme de cycle supérieur en interprétation de conférence au Canada;

OU

2. Vous êtes titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat en interprétation de conférence ou vous avez terminé avec succès un programme de cycle supérieur en interprétation de conférence délivré par un établissement étranger et évalué par World Education Services (WES) ou le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS);

OU

3. Vous êtes en mesure de justifier de 100 jours d'expérience en qualité d'interprète de conférence, dont au moins 50 jours dans chacune des langues actives [A, B] pour lesquelles vous présentez une demande et d'au moins 30 jours dans chacune des langues passives [C] pour lesquelles vous faites une demande.

- Les diplômes et les titres de compétences étrangers doivent être évalués par World Education Services (www.wes.org/ca/fr/) ou par le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (<http://www.icascanada.ca/francais/home.aspx>).
- Votre expérience en interprétation judiciaire doit dater d'au plus cinq ans et être attestée au moyen de lettres de recommandation d'employeurs ou de clients.

COORDONNÉES

Prénom et nom :		Nom préféré :	
Langue maternelle :	Titre : M.	Mme	Téléphone :
Adresse postale :		Courriel :	
Ville :	Province :	Code postal :	
Langue de correspondance :	français	anglais	Date de naissance :

COMBINAISON(S)/PAIRES DE LANGUES

Langue A :

Langue B :

Langue C :

Frais de demande non remboursables : 120 \$ (taxes en sus)

L'ATIO examinera les demandes d'admission uniquement après avoir reçu le paiement de ces frais.

Les demandes d'admission payées par carte de crédit

doivent être transmises par courriel à application@atio.on.ca

Les demandes d'admission payées par chèque doivent être envoyées par la poste à l'adresse suivante :

1, rue Nicholas, bureau 1202, Ottawa (Ontario) K1N 7B7

(Veuillez ne pas envoyer votre demande d'admission des deux façons.)

INFORMATION DE PAIEMENT

Mode de paiement : Visa MasterCard Chèque (à l'ordre de l'ATIO)

Nous vous téléphonerons au numéro que vous avez spécifié pour traiter un paiement par carte de crédit.

DOCUMENTS À L'APPUI

Tout document qui n'est pas rédigé en français ou en anglais doit être traduit par un traducteur agréé de l'ATIO.

Toute demande d'admission doit être accompagnée par les documents suivants :

- Le formulaire de demande dûment rempli et signé.
- Votre curriculum vitae.

(Choisissez-un) Présentez les documents à l'appui suivants selon les critères de votre demande d'admission :

1. Vous êtes titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat en interprétation de conférence délivré par un établissement canadien :
 - Une copie de votre diplôme délivré par un établissement canadien.
 - Une copie de vos relevés de notes indiquant les cours achevés et vos notes.
2. Vous êtes titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat en interprétation de conférence délivré par un établissement étranger :
 - Une copie de votre diplôme délivré par un établissement étranger.
 - Une copie de vos relevés de notes indiquant les cours achevés et vos notes.
 - Une copie de votre évaluation WES ou ICAS.
3. Vous êtes en mesure de justifier de 100 jours d'expérience en qualité d'interprète de conférence, dont au moins 50 jours dans chacune des langues actives [A, B] pour lesquelles vous présentez une demande et d'au moins 30 jours dans chacune des langues passives [C] pour lesquelles vous faites une demande :
 - Des lettres de recommandation de deux clients ou plus indiquant le nombre de jours d'expérience en interprétation de conférence dans vos langues actives [A, B] et passives [C].

À LIRE ATTENTIVEMENT

- **Nota : Il n'y a pas d'examen d'agrément pour les interprètes de conférence. Les candidats doivent présenter une demande d'agrément sur étude de dossier.**
- L'ATIO communiquera avec vous par courriel pour vous informer de l'acceptation ou du rejet de votre demande d'admission. Toute demande d'admission ne respectant pas les critères d'admissibilité sera rejetée et détruite conformément à la procédure administrative établie. En cas de rejet, vous devez soumettre une nouvelle demande d'admission et payer de nouveau les frais de demande.
- Le contenu de votre demande d'admission doit être rédigé en français ou en anglais. Tout document rédigé dans une autre langue doit être traduit en français ou en anglais par un traducteur agréé de l'ATIO (<https://atio.on.ca/directory/?lang=fr>).
- Les documents non requis qui accompagnent les demandes d'admission ne seront ni consultés, ni conservés, ni retournés aux candidats. Ces documents seront détruits conformément à la procédure administrative établie.

SIGNATURE

- J'ai lu et je comprends toutes les instructions du présent formulaire et du site Web de l'ATIO.
- J'ai rempli le présent formulaire conformément aux instructions.
- J'ai joint les documents requis.
- J'autorise la vérification des renseignements fournis dans le présent formulaire et les documents ci-joints.

Signature du candidat à l'admission :

Date :

Veillez envoyer le présent formulaire de demande et tous les documents à l'appui par courriel à application@atio.on.ca.